



Attestation de la connaissance de la société et de la culture locale

A partir de 2023 les citoyens et les citoyennes qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne et qui souhaitent bénéficier d'une **aide financière provinciale pour la famille et les enfants**, doivent certifier leur connaissance orale d'une des langues provinciales de niveau A2 et la connaissance de la vie sociale et de la culture locale (Délibération de la loi provinciale [n. 1182 du 30.12.2019](#)).

Qui voudra présenter une demande pour obtenir des aides financières provinciales en 2023 à partir du 1er septembre 2022, devra fournir une preuve de ces compétences linguistiques et culturelles lors de la présentation de la demande.

Important: le demandeur et son épouse ou bien sa concubine doivent tous les deux accomplir ces conditions.

1. Attestation des connaissances linguistiques

Ci-dessus les possibilités suivantes pour certifier la connaissance d'une des deux langues provinciales :

- a) avoir suivi avec succès un cours d'italien ou d'allemand d'un niveau minimum de A2 avec une recommandation pour un cours d'un niveau linguistique supérieur (min. B1).
- b) avoir suivi avec succès une année scolaire dans une école de langue allemande ou italienne.
- c) être inscrit ou avoir été inscrit dans une université de langue allemande ou italienne.
- d) avoir obtenu une attestation internationale de langue pour l'allemand ou l'italien ou le certificat provincial de bilangues au niveau A2.
- e) avoir réussi le test de langue italienne pour le permis de séjour de résident de longue durée de l'UE ou pour l'accord d'intégration (après 2012).
- f) être inscrit ou réussir l'examen oral monolingue (italien ou allemand) de niveau A2 organisé par le Service des examens de bilinguisme et de trilinguisme. Pour plus d'information contacter le Service de coordination pour l'intégration (coordinamento-integrazione@provincia.bz.it).

g) s'inscrire à un cours de langue italienne ou allemande :

Les cours d'allemand et d'italien pour les personnes qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne sont gratuits. Il est nécessaire de prouver que vous avez suivi au moins 75 % d'un total annuel de 80 heures de cours, jusqu'au niveau A2. En faisant des accords avec les organisations de l'éducation continue, les cours peuvent être proposés dans toute la province.

Informations et inscriptions pour les cours de langues :

- **alpha beta piccadilly** (allemand et italien) : info@alphabeta.it, tél.0471 978600, www.alphabeta.it



- **AZB by Cooperform** (allemand et italien) : azb@cooperform.it, tél. 0471 970954, www.cooperform.it.
- **Centro studi e ricerca "A.Palladio"** (italien) : info@upad.it, tél. 0471 933108, www.upad.it.
- **Voltaire European Education Centre** (italien) : voltaire@voltaire-bz.it, tél. 0471 288003, www.voltaire-bz.it

2. Attestation de la connaissance de la culture locale et de la vie sociale

Les possibilités suivantes attestent la connaissance de la culture locale et de la vie sociale:

- a) avoir suivi avec succès une année scolaire dans une école germanophone ou italophone
- b) être inscrit ou avoir été inscrit dans une université germanophone ou italophone.

c) s'inscrire à un cours spécial :

Les cours sur la culture locale et la vie sociale sont gratuits et peuvent être proposés en présence dans toute la province, sous réserve d'un accord avec les organismes de la formation continue qui organisent ces cours. La présence est obligatoire pour 100% du total des heures. Le cours est structuré en trois modules de trois heures chacun :

Module 1 : Le Tyrol du Sud hier et aujourd'hui

Module 2 : Les valeurs en Europe

Module 3 : la vie, la santé, l'éducation, le travail et les loisirs

Informations et inscriptions concernat les cours sur la vie sociale et la culture locale :

- **CLS Consorzio Lavoratori Studenti** (pour Bolzano, Salto-Sciliar, Oltradige-Bassa Atesina, Alta Valle Isarco, Valle Isarco et Val Gardena) : cls@cls-bz.it, tél. 0471 288003, www.cls-bz.it.
- **Urania Meran** (pour le Val Venosta, Burgraviato, Val Pusteria et Val Badia) : info@urania-meran.it, tél. 0473 230219, urania-meran.it

Pour plus d'informations :

Service de coordination pour l'intégration

coordinamento-integrazione@provincia.bz.it

tél. 0471 413390